



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du : Mercredi 10 novembre 2021

à : 9h30 – FFF

Présidence : M. Noël LE GRAET

Présents : MME. Laura GEORGES et Hélène SCHRUB
MM. Jean-Michel AULAS, Philippe DIALLO, Albert GEMMICH, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES, Pascal PARENT et Jamel SANDJAK

Excusé : M. Eric BORGHINI

Assistent à la séance : MME. Florence HARDOUIN et Emilie DOMS
MM. Jean LAPEYRE, Erwan LE PREVOST, Sylvain GRIMAUULT, Christophe DROUVROY et Hubert FOURNIER

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbal du Comité Exécutif du 14 octobre 2021

Le Comité Exécutif approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2021.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections Nationales – Calendrier international

Noël LE GRAET présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

III. Affaires administratives

1) UEFA : versement de solidarité

Lors de la réunion en date du 14 octobre, le Comité Exécutif avait été informé du projet de modification du système de distribution des versements de solidarité de l'UEFA pour le cycle 2021/24 pour les clubs non participants aux compétitions européennes. Le mécanisme de distribution proposé par l'UEFA entraînerait de lourdes conséquences pour le football français avec une diminution drastique de ses revenus.

En effet, ce mécanisme, censé développer la formation, impacterait considérablement le travail d'excellence des clubs formateurs français, qui pour rappel constituent le deuxième contingent mondial de joueurs participant à la Ligue des Champions après le Brésil.

Compte tenu des disparités majeures entre les nations du Top 5 en matière de droits audiovisuels domestiques, une clé de répartition à parts égales entretiendrait ces importants écarts de revenus entre ces nations au lieu de les réduire comme le prône la philosophie globale de la répartition des versements de solidarité pour le cycle 2021/24 de l'UEFA.



Dans l'intention de sensibiliser l'UEFA et les parties prenantes du football européen, les services de la FFF et de la LFP ont décidé de soumettre une proposition alternative de répartition au sein du Top 5 de la manière suivante : Angleterre 15%, Espagne 18%, Allemagne 18%, Italie 18% et France 31%. Ainsi, cette proposition préserve l'essentiel du dispositif proposé par l'UEFA et semble mieux répondre aux orientations de solidarité.

Florence HARDOUIN informera le Comité Exécutif des suites données à cette proposition par les instances européennes.

2) PERFORMANCES 2024

Florence HARDOUIN informe le Comité Exécutif de l'avancement des travaux relatifs au déploiement du plan stratégique « PERFORMANCES 2024 ».

Premièrement, elle informe que dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre prochain, la FFF mobilisera l'ensemble des acteurs du football en faveur de cette cause. En effet, cette journée est l'occasion de valoriser toutes les actions éducatives menées par le football tout au long de l'année. La protection de l'enfance et des licenciés est une priorité pour la FFF qui dès 2019 a signé deux conventions, respectivement avec le Ministère des Sports et le Comité Ethique et Sport, afin d'assurer l'accueil en toute sécurité des jeunes joueuses et joueurs dans ses clubs.

De plus, afin d'endiguer la diminution du nombre d'arbitres amateurs sur le territoire, le Comité Exécutif décide de créer un groupe de travail consacré à la redynamisation de l'arbitrage amateur axée sur le recrutement et la fidélisation. Ce groupe de travail, inscrit dans le cadre du plan fédéral « PERFORMANCES 2024 », sera piloté par le Président de la CFA, Eric BORGHINI. Sa composition et ses modalités de fonctionnement seront définies lors du prochain Comité Exécutif.

3) Présentation du rapport unique sur les documents prévisionnels

Philippe DIALLO présente le rapport des documents prévisionnels conformément aux articles L.612-2 et L612-3 du Code de commerce, que le Comité Exécutif approuve.

4) Ligue Bourgogne Franche-Comté : vente du centre technique Grandvillars

A la suite de l'avis favorable de l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté le 6 novembre dernier, le Comité Exécutif donne son approbation, conformément à l'article 12.4 dernier alinéa des Statuts types des Ligues, à la vente de son centre technique Grandvillars.

5) IFF : Composition jurys

Le Comité Exécutif approuve la composition des jurys BMF Futsal et BEF Réunion / Mayotte (annexe 2).

IV. Affaires sportives

1) Coupe de France :

a. Protocole sanitaire

Le Comité Exécutif valide le protocole COVID-FFF pour l'édition 2021/2022 de la Coupe de France. Ce protocole validé par la Commission Covid de la FFF pose les principes de l'encadrement des rencontres. Ce protocole tient compte des différents protocoles qui régissent les championnats des clubs participant à la Coupe de France.



Par conséquent, à compter du 7^{ème} tour, pour les rencontres opposant les clubs des championnats fédéraux, le protocole des championnats nationaux s'applique. Les rencontres entre équipes des championnats de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT sont encadrées par le protocole de la LFP. Pour les rencontres opposant un club amateur et un club professionnel, le protocole de la Coupe de France définit les principes applicables (annexe 3).

Compte tenu du calendrier très resserré de la Coupe de France, comme lors de la saison précédente, les clubs qui ne seront pas en mesure de présenter le jour de la rencontre une équipe conformément au règlement en raison du COVID, celle-ci sera déclarée forfait.

b. Clubs ultra-marins

Le Comité Exécutif est informé des conditions de déplacement des équipes ultra marines participant au 7^{ème} tour de la Coupe de France. Afin de préserver au maximum les délégations d'éventuelles difficultés en cas de contamination au sein du groupe, le Comité Exécutif réitère ses recommandations en faveur de la vaccination des équipes qui seront amenées à se déplacer entre l'Outre-Mer et la métropole lors des prochains tours de la compétition.

En effet, les obligations d'isolement imposées par les autorités publiques pour les membres non vaccinés d'une délégation (joueurs et staff) sont actuellement trop restrictives et ne permettraient pas à ces derniers d'en être exemptés pour participer à la rencontre.

V. Affaires juridiques

1) Assemblée Fédérale

a) Ordre du jour

Le Comité Exécutif arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021 (annexe 4).

b) Proposition de modifications des textes fédéraux

Sous réserve d'éventuelles modifications lors de la réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, de District et des autres acteurs du 13 novembre prochain, le Comité Exécutif arrête les propositions de modifications des textes fédéraux qui seront présentées à l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021 (annexe 5).

2) Commission Fédérale de Contrôle des Clubs

Le Comité Exécutif procède aux modifications suivantes :

- Alain GIORDANO remplace Gérard LAURENT au titre de l'UNECATEF
- Mathieu SIBRA remplace Guy D'ARBONNEAU au titre de la FFF

VI. Ligue du Football Amateur

1) Point d'informations

Vincent NOLORGUES revient sur ses récents déplacements dans les territoires ces dernières semaines où il a pu constater le fort engouement, sur et autour des terrains, suscité par la reprise de l'activité. Il informe également le Comité Exécutif des chiffres encourageants concernant la prise de licences.

Enfin, pour plus de clarté dans la communication entre la FFF et ses organes déconcentrés, le Comité Exécutif charge la LFA et sa direction de coordonner l'envoi des informations officielles aux territoires.



VII. Ligue de Football Professionnel

1) Point d'informations

Vincent LABRUNE présente au Comité Exécutif un bilan des championnats professionnels depuis le début de la saison 2021/22. Il souligne la fraîcheur des acteurs et la qualité remarquable des matchs offerts par tous les clubs depuis le lancement de cette saison. Cette impression est confortée par les belles performances des clubs français engagés dans les compétitions européennes avec des résultats très encourageants dans la poursuite de leur parcours.

VIII. Divers

1) Assemblée fédérale été 2022

Le Comité Exécutif approuve l'organisation de la prochaine Assemblée Fédérale d'été par la Ligue Méditerranée le 18 juin 2022 à Nice.



**Le prochain Comité Exécutif se tiendra le vendredi 10 décembre
à la FFF**